

## Modalités de contrôle des connaissances

Intitulé du diplôme

DUAP Informatique

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

COLLEGIUM S&T

Composante(s) concernées

MIM

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Unique si Contrôle continu intégral				Paramétrage APOGEE						
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
	AKUFB001	UE	UE - UNITE LANGUE FRANCAISE		2											
	AKEFB002	EC	EC - Français			CCI	écrit/oral	3 (1/3-1/3-1/3)	3h maximum	Sur 20				non	non	
	AKXFB003	CHOIX	CHOI - CHOIX 3 UEs DISCIPLINAIRES (3/6)													
	AKUFB004	UE	UE - UNITE DISCIPLINAIRE INFORMATIQUE		1											
	AKEFB005	EC	EC - Informatique			CCI	écrit/tp	3 (1/3-1/3-1/3)	3h maximum	Sur 20				non	non	
	AKUFB006	UE	UE - UNITE DISCIPLINAIRE MECANIQUE		1											
	AKEFB007	EC	EC - Mécanique			CCI	écrit/oral/tp	3 (1/3-1/3-1/3)	3h maximum	Sur 20				non	non	
	AKUFB008	UE	UE - UNITE DISCIPLINAIRE MATHEMATIQUES		1											
	AKEFB009	EC	EC - Mathématiques			CCI	écrit/oral	2 (1/2-1/2)	3h maximum	Sur 20				non	non	
	AKUFB010	UE	UE - UNITE DISCIPLINAIRE PHYSIQUE		1											
	AKEFB011	EC	EC - Physique			CCI	écrit/oral/tp	3 (1/3-1/3-1/3)	3h maximum	Sur 20				non	non	
	AKUFB012	UE	UE - UNITE DISCIPLINAIRE CHIMIE		1											
	AKEFB013	EC	EC - Chimie			CCI	écrit/oral/tp	2 (1/2-1/2)	3h maximum	Sur 20				non	non	
	AKUFB014	UE	UE - UNITE DISCIPLINAIRE EEA		1											
	AKEFB015	EC	EC - Electronique, Energie électrique, Automatique			CCI	écrit/oral/tp	3 (1/3-1/3-1/3)	3h maximum	Sur 20				non	non	

Contrôle continu (CC) terminal (CT)

Écrit / Oral / TP / Rapport / Rapport et soutenance / Exposé

**DUAP INFORMATIQUE**  
**Modalités de Contrôle des Connaissances Spécifiques**

Sauf cas particuliers, les enseignements du DUAP sont évalués par un Contrôle Continu Intégral (CCI).

Les UE ou EC en contrôle continu intégral, il n'est pas prévu de seconde session.

Les temps des épreuves d'évaluation peuvent être adaptés en cas de force majeure.

**Gestion des absences**

Absence justifiée à une épreuve de Contrôle Continu Intégral :

L'étudiant doit justifier son absence auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l'épreuve. Au-delà, son absence sera considérée comme injustifiée.

La justification de l'absence est laissée à l'appréciation du responsable de la formation.

En cas d'absence justifiée, il est organisé de façon préférentielle un contrôle de substitution.

Si ce contrôle de substitution ne peut avoir lieu

- Dans les autres cas, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée, et la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de l'UE.

Absence injustifiée :

la mention ABI (ABsence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, à l'année.

**Compensation :**

Compensation annuelle

**Redoublement**

Non autorisé